

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBÖRST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. ALLAERT**OBJET****DE LA DELIBERATION****OBJET DU RAPPORT - Espaces verts - Démarche "zéro pesticide" initiée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Demandes de subventions**

Mme DURNERIN, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a donné son accord à la signature, par la Ville, de la charte d'entretien des espaces verts publics, proposée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre de la démarche "zéro pesticide" initiée par cette dernière.

Conformément aux engagements pris, la Ville va investir dans l'acquisition de matériel de désherbage alternatif, afin de pouvoir remplacer progressivement l'usage des traitements chimiques.

Le plan d'action proposé par la charte sera mis en œuvre avec le concours de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Région Bourgogne et prévoit, pour chacune des actions envisagées, des cofinancements de ces deux partenaires, qui pourront représenter jusqu'à 70% de leur coût pour les investissements et jusqu'à 80% pour les formations, la communication et les études.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Région de Bourgogne, pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 2/10/09